

Épinal, le 9 mai 2022



Déclaration liminaire du Comité Technique du SPIP 88 du 9 mai 2022.

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la CGT souhaite rappeler que les personnels du SPIP, tous les personnels sans exception, exercent des missions socio-éducatives. En effet, tous interviennent auprès de personnes en difficulté, en précarité.

L'accompagnement proposé par le SPIP a une dimension socio-éducative, fondement de notre travail de prévention de la récidive.

Ainsi, nous devrions tous être concernés par le complément de traitement indiciaire. Cette éviction est au mieux une méconnaissance de nos missions et actions, au pire un mépris total de celles-ci et donc des agents qui les assument avec professionnalisme.

De plus, pour en revenir à des considérations plus locales, la CGT souhaite vous alerter sur la situation des agents de l'antenne de Saint Dié des Vosges.

Pour mémoire, l'antenne a perdu 2 agents sur une courte période en octobre et novembre 2021, impactant fortement la charge de travail de chacun et le fonctionnement global du service.

Début avril 2022, un agent contractuel est venu renforcer les effectifs et soulager quelque peu les agents à bout de souffle après 4 mois à tout assurer sans priorisation des tâches.

Cependant, force est de constater que cela ne suffira pas. Les charges de travail restent lourdes et en perpétuelle croissance.

Le nouveau départ à venir en juillet va encore lourdement impacter le service, sans perspective d'amélioration avant a minima septembre 2022.

L'été s'annonce éprouvant pour les agents restant en poste au SPIP et la CGT ne peut que tirer la sonnette d'alarme pour que la vigilance soit au maximum sur les risques psychosociaux. Il en va de la santé et sécurité des personnels du SPIP.